

Arrêté de nomination de commissions d'admission

Commissions

Master 2 Mention Droit du patrimoine - Parcours type ingénierie du patrimoine
FOAD

Diplômes d'Université associés :

- ✓ Assurance vie et assurance de personnes
- ✓ Produits bancaires et boursiers
- ✓ Transmission des entreprises
- ✓ Investissements immobiliers

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

- Vu le code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 01 aout 2011 relatif à la licence,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

ARRETE

Article 1 Sont nommés membres de la commission d'admission en vue du recrutement pour l'année universitaire 2018-2019 pour le Master 2 mention droit du patrimoine parcours type ingénierie du patrimoine FOAD et Diplômes d'Universités associés :

LEROY Michel	Professeur des universités
COLETTI Fabrice	Intervenant extérieur
AGBA Arnaud	Intervenant extérieur

Article 2 La commission est présidée par : LEROY Michel

Article 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 15 juin 2018

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole

Corinne **MASCALA**

